

EVALUATION DE LA DURABILITE DU DOMAINE AVEC LA METHODE IDEA 4

*Montpellier SupAgro, PVD – TERPPA
Janvier 2018*

Table des matières

1. Introduction	3
Remerciements	Erreur ! Signet non défini.
Présentation du projet	3
2. Présentation de la méthode IDEA	3
3. Résultats généraux	4
Note globale	4
Radar des composantes	5
4. Résultats par dimension	6
Dimension agroécologique	6
Dimension socio-territoriale	8
Dimension économique	10
5. Synthèse et conclusion	12
Annexes	13
Liste des indicateurs	13
Tableau des fiches indicateurs – mode de calcul	15
Photos	51

1. Introduction

Présentation du projet

Dans le cadre du module sur les systèmes de production durables, les promotions PVD (Productions Végétales Durables) et TERPPA (Territoires et Ressources : Politiques Publiques et Acteurs) du cursus ingénieur agronome de Montpellier SupAgro se sont réunies pendant une semaine afin de s'approprier une méthode d'évaluation de la durabilité et de l'appliquer à une exploitation agricole. Les objectifs sont à la fois de découvrir la méthode IDEA (version 4), de tester son application à un domaine viticole, et d'en percevoir les limites et les points à améliorer.

Notre groupe a évalué le domaine viticole, qui est conduit suivant les principes de la biodynamie depuis 1997. Ses produits sont certifiés par ECOCERT et répondent aux cahiers des charges de l'agriculture biologique de l'Union Européenne, de la Suisse, du Brésil, des Etats-Unis et de Biodyvin (biodynamie).

A l'origine, ce domaine était une exploitation familiale d'une soixantaine d'hectares. Elle a connu une période de forte extension, qui l'a conduite à séparer les activités de production et de commercialisation pour plus de performance, d'où son association avec AdVini. L'ensemble représente aujourd'hui 169 ha de vignes et 30 ha de jachère. Le domaine ne gère aujourd'hui plus que la partie production. L'intégralité de la récolte est vendue à la SAS , qui commercialise ensuite le vin pour partie à AdVini et pour partie en vente directe (restaurant et boutique sur le domaine).

2. Présentation de la méthode IDEA

La méthode IDEA v4 (Indicateurs de Durabilité des Exploitations Agricoles - version 4) permet aux agriculteurs de mesurer leur performance globale sur les trois dimensions de la durabilité (performance agroécologique, socio-territoriale et économique) et de les accompagner dans la transition vers une agriculture plus durable. Fondée sur une approche à la fois pédagogique et opérationnelle, elle est développée par un groupe d'enseignants-chercheurs d'horizons disciplinaires variés et d'ingénieurs d'instituts techniques.

Depuis sa création en 1998, elle a fait l'objet de trois versions successives pour prendre en compte l'avancée des connaissances et les nombreux retours du terrain dans ses différentes utilisations (enseignement, développement agricole, projets territoriaux agro-environnementaux, etc.).

Aujourd'hui dans sa version 4, elle est structurée en 54 indicateurs : 20 indicateurs agro-environnementaux qualifiant les pratiques agricoles, 23 indicateurs socio-territoriaux qualifiant les liens avec le territoire et 11 indicateurs économiques. Ces indicateurs sont organisés au sein de 13 composantes thématiques comme indiqué dans la figure 1.

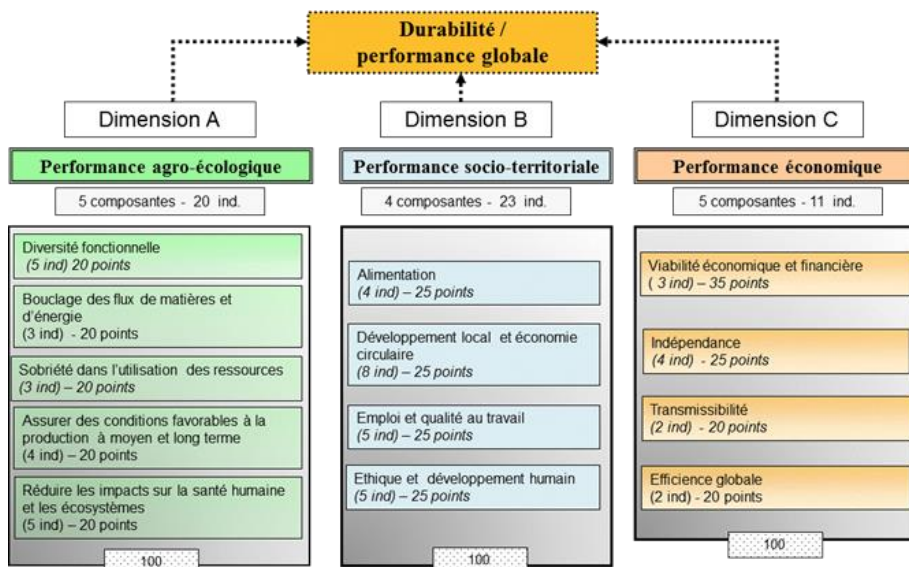


Figure 1 : Les 3 dimensions et 13 composantes structurant l'évaluation de la durabilité dans la version 4 de la méthode IDEA.

La méthode IDEA fait l'hypothèse qu'il est possible de rendre compte de la durabilité d'une exploitation agricole à travers l'ensemble de ses caractéristiques (techniques, spatiales, économiques et humaines), en les quantifiant et en les agrégeant pour chaque dimension. Les indicateurs utilisent à la fois des données qualitatives et quantitatives. Des unités de durabilité (points) sont attribuées à chaque indicateur et leur note finale est plafonnée afin de montrer que plusieurs chemins sont possibles vers plus de durabilité.

Cette méthode est fondée sur le principe de durabilité forte, c'est-à-dire que chaque dimension a le même poids. De plus, une dimension moins performante qu'une autre ne peut pas être compensée par cette dernière, il n'y a pas de substituabilité possible. Ainsi la note finale de durabilité correspond à la note la plus faible des trois dimensions. La méthode IDEA s'attache à prendre en compte l'utilité supplémentaire que présente l'agriculture en créant différents types de richesses marchandes ou non marchandes.

Ce diagnostic vous est donc présenté à titre indicatif et son résultat sert de support de réflexion pour aborder la durabilité de votre exploitation.

3. Résultats généraux

Note globale

La note globale de durabilité correspond à la note de la dimension la plus faible. Ainsi, c'est sur cette dimension qu'il faut focaliser les efforts si l'on veut améliorer la durabilité de

l'exploitation. Pour cela, nous nous sommes particulièrement intéressés aux indicateurs les plus faibles pour repérer les points à travailler. Néanmoins, il ne faut pas négliger les autres dimensions, qui mettent aussi en évidence des pistes à creuser. La figure 2 résume les scores globaux obtenus dans chacune des trois dimensions :

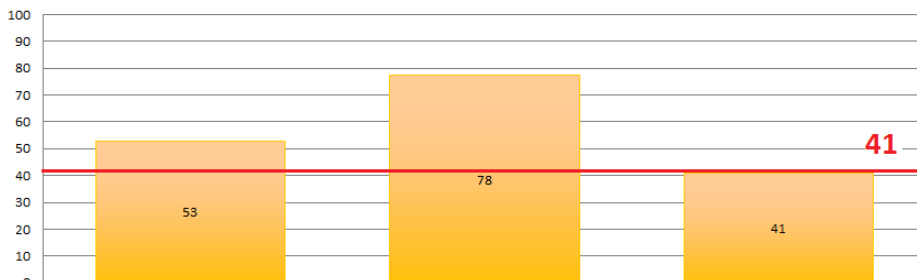


Figure 2 : Représentation graphique des dimensions de la durabilité du domaine

La dimension qui limite la durabilité du domaine est la dimension économique, avec un score de 41/100. Ce constat est à relativiser car, comme nous le verrons plus loin, les indicateurs retenus pour évaluer la durabilité économique sont mal adaptés à la forme sociétale du domaine. Le point fort du domaine est sa durabilité socio-territoriale, avec 78 points sur 100. En revanche, le score de durabilité agroécologique dépasse à peine la moyenne avec 53/100. C'est peut-être le résultat le plus surprenant, étant donné le travail en biodynamie de l'exploitation et son respect de cahiers des charges biologiques très contraignants. Des raisons possibles et des pistes d'améliorations seront détaillés dans la partie 4.

Radar des composantes

Le radar ci-dessous (Figure 3) présente les notes obtenues pour chaque composante (sous-partie d'une dimension). Il permet de repérer de manière visuelle les performances de l'exploitation dans chaque composante.

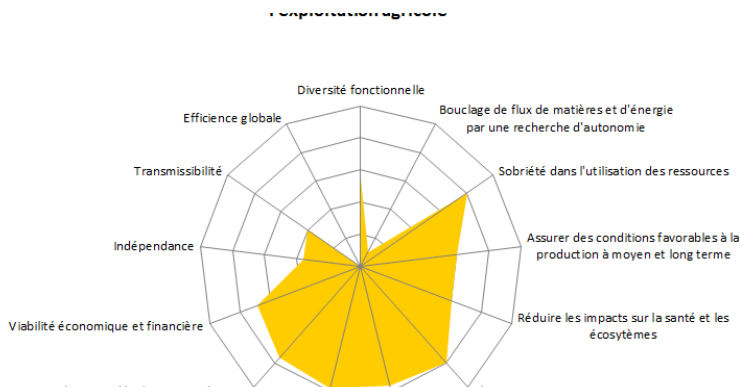


Figure 3 : Représentation graphique en indice des composantes de la durabilité du domaine

Les principaux points faibles mis en avant sont le manque de bouclage des flux de matières et d'énergie, la difficile transmissibilité de l'exploitation et son manque d'indépendance. Nous reviendrons en détails sur ces composantes dans la partie suivante.

4. Résultats par dimension

Dimension agroécologique

L'exploitation obtient une note de 53/100 pour la dimension agroécologique. Le tableau 1 ci-dessous présente les notes obtenues par composante. La figure 4 permet de visualiser le détail des scores obtenus pour chaque indicateur.

N.B. : La note obtenue est sur 100. Cependant, l'exploitation n'ayant pas d'élevage, la note maximale pouvant être obtenue est 96/100.

Tableau 1 : Scores des composantes agroécologiques

Composantes	Note
Diversité fonctionnelle	11/20
Bouclage de flux de matières et d'énergie par une recherche d'autonomie	2/20
Sobriété dans l'utilisation des ressources	16/20
Assurer des conditions favorables à la production à moyen et long terme	12/20
Réduire les impacts sur la santé humaine et les écosystèmes	12/20
TOTAL	53/100

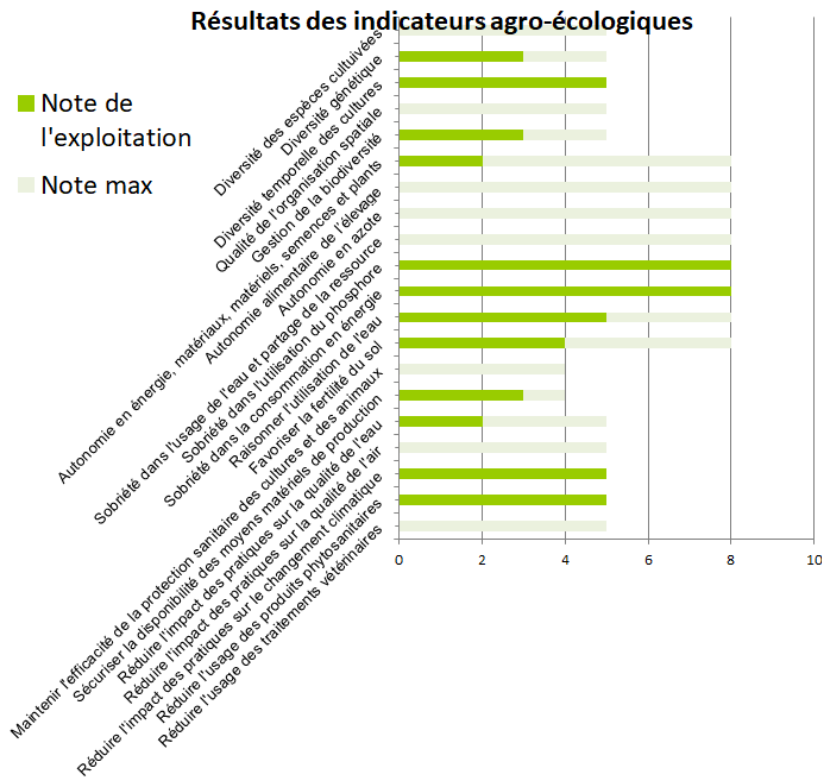


Figure 4 : Résultats des indicateurs agro-écologiques

On aurait pu s'attendre à une note finale plus élevée, sachant que le système est en biodynamie et suit plusieurs cahiers des charges très contraignants. Les éléments permettant à l'exploitation d'atteindre la moyenne sont la forte réflexion autour de la vie du sol, de la préservation de l'environnement (eau et biodiversité) et de l'utilisation des intrants.

La fertilité du sol est gérée grâce à des amendements organiques, ce qui évite l'utilisation de phosphore (et permet de préserver cette ressource) et azote minéral (et permet de préserver la qualité de l'eau). Le cahier des charges de l'agriculture biologique suisse impose de ne pas apporter plus de 40 kgN/ha/an, ce qui demande une grande sobriété dans l'utilisation de l'azote.

De nombreuses actions sont mises en place pour éviter d'avoir un impact négatif sur l'environnement. La biodiversité est favorisée à travers la plantation de haies, l'installation de nichoirs, la présence de bandes enherbées. L'indice de fréquence de traitement est réduit de moitié par rapport à la moyenne régionale (7,26 contre 12,9¹) : les doses sont

¹ IFT de référence régionaux DEPHY - Version février 2012

systématiquement réduites et complétées par des préparations à base de plantes (orties, achillées, sauge). Enfin, la grande taille de l'exploitation permet des économies d'échelles dans la consommation en énergie (électricité et carburant). Notons cependant que l'absence de stratégie d'alternance des molécules actives dans les traitements phytosanitaires pénalise l'exploitation. Il s'agit d'un constat commun à la plupart des exploitations en agriculture biologique, pour lesquelles le choix en molécules est limité.

La composante pénalisant le plus l'exploitation est le bouclage des flux de matières et d'énergie. L'exploitation a mis au point son propre matériel, ce qui lui permet d'avoir deux points. Cependant, ce matériel est vieillissant et il est prévu qu'il soit remplacé dans les prochaines années. D'autre part, tous les engrais organiques et les préparations biodynamiques sont achetés à des entreprises extérieures, ce qui remet en question l'autonomie de l'exploitation. Cette stratégie impose une forte anticipation pour les commandes.

L'exploitation prélevant une grande quantité d'eau dans la nappe phréatique, elle obtient un mauvais score pour la sobriété de l'usage de l'eau. Cet item ne devrait pas s'améliorer dans les années à venir, la volonté du domaine étant d'étendre la surface irriguée (70 ha aujourd'hui) pour se prémunir de sécheresses de plus en plus fréquentes. Si cette stratégie est partagée par l'ensemble des viticulteurs et agriculteurs de la région, on peut mettre en doute la durabilité de la gestion de l'aquifère du Roussillon.

Signalons enfin que, comme une grande majorité d'exploitations viticoles, le domaine est pénalisé par le manque de diversité des espèces cultivées et l'absence d'élevage.

Dimension socio-territoriale

Le tableau 2 ci-dessous présente les scores des différents composants de la dimension socio-territoriale. La figure 5 présente le détail des scores indicateur par indicateur.

Tableau 2 : Scores des composantes socio-territoriales

Composantes	Note
Alimentation	20/25
Développement local et économie circulaire	19/25
Emploi et qualité de vie au travail	19,5/25
Ethique et développement humain	19/25
Total	78/100

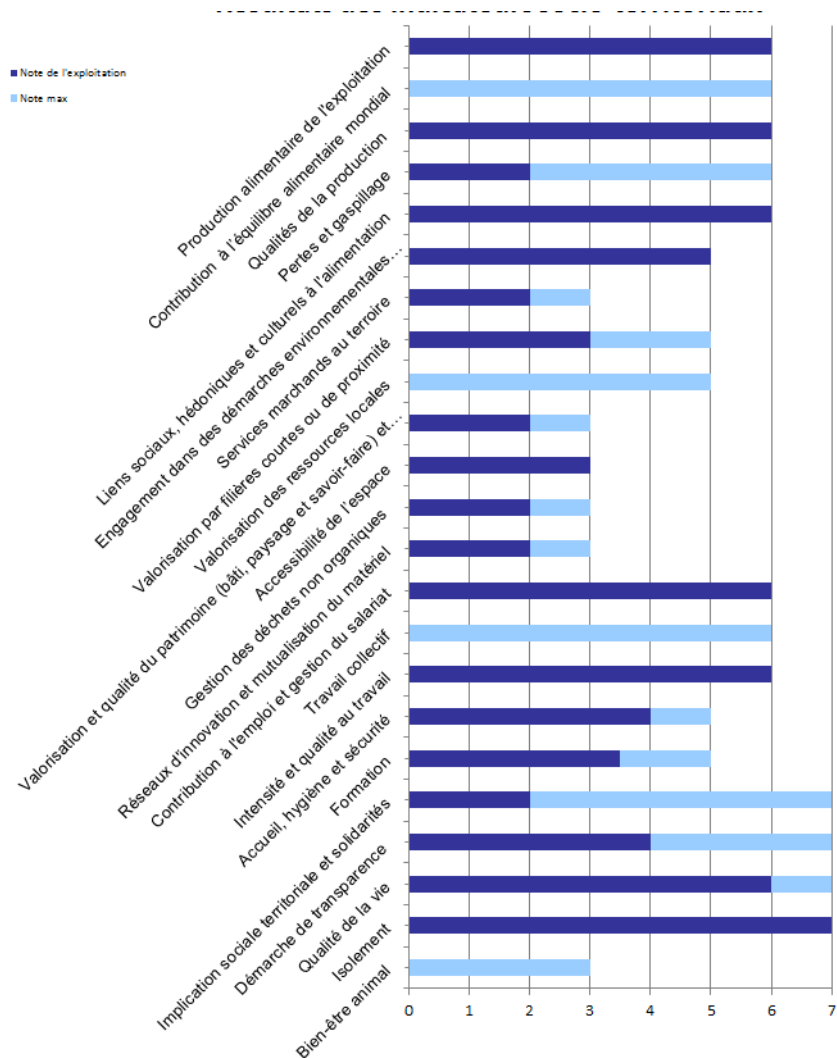


Figure 5 : Résultats des indicateurs socio-territoriaux

La dimension socio-territoriale constitue le point fort du domaine , qui obtient plus de la moyenne dans toutes les composantes et un total de 78 points sur 100.

Parmi les points les plus positifs, on peut mettre en avant l'accueil du public et la communication sur la démarche du domaine, par exemple avec les panneaux d'information sur la biodynamie, les visites guidées et le restaurant. Un autre point fort est la qualité de vie au travail soulevée par les personnes rencontrées, que ce soit sur le volet de la sécurité, des responsabilités confiées ou de la variété des tâches à exécuter.

Parmi les points pénalisant l'exploitation, on retrouve la contribution à l'équilibre alimentaire mondial, qui repose sur la production de plantes riches en protéines dans la méthode IDEA. On trouve également le respect du bien-être animal. Cependant, ces deux points ne sont pas les pistes d'amélioration les plus pertinentes pour le domaine .

D'autres points pourraient en revanche être améliorés, notamment le recours à des ressources locales, qu'il s'agisse de l'énergie ou des engrais.

Dimension économique

Le tableau 3 ci-dessous résume les notes obtenues pour les différentes composantes de la durabilité économique. La figure 6 présente le détail des scores indicateur par indicateur.

Tableau 3 : Scores des composantes économiques

Composantes	Note
Viabilité économique et financière	24/35
Indépendance	9/25
Transmissibilité	8/20
Efficiences globale	0/20
TOTAL	41/100

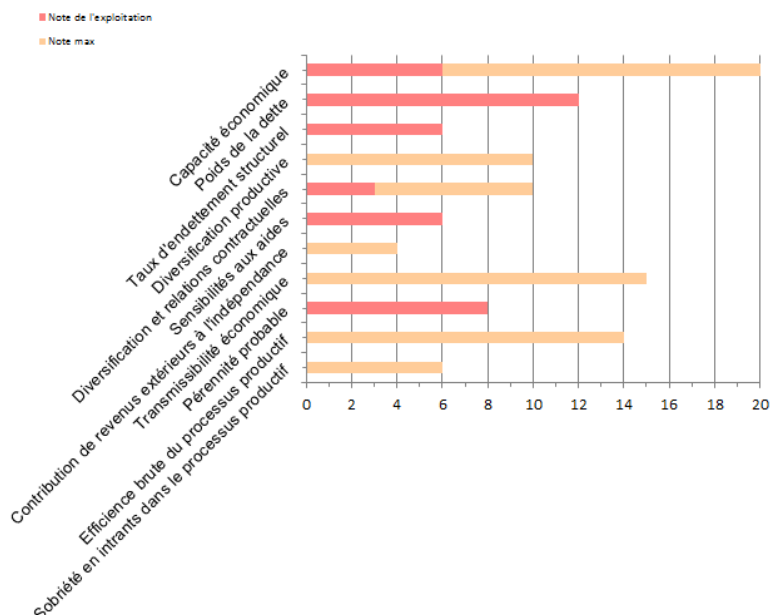


Figure 6. Résultats des indicateurs économiques

Avant toute interprétation, il convient de signaler que les indicateurs n'ont pas été construits pour ce type d'exploitation agricole. Le domaine appartient en partie à Advini, un groupe qui dispose d'un patrimoine viticole de plus de 2 000 hectares en exploitation dont une trentaine de Domaines & Châteaux et centres de vinification. La SCEA lui vend la majorité de ses produits via la SAS et est assuré en échange d'avoir un débouché avec des prix stables sur le long terme.

Du fait de sa forme sociétale, la SCEA présente plusieurs spécificités par rapport à une exploitation classique, qui rendent difficile l'interprétation de certains indicateurs. Par exemple, dans le cas de la SCEA Domaine, il n'y a pas d'associés à rémunérer, seulement des salariés dont les salaires sont fixés. Cela rend inexploitable le résultat de l'indicateur C1 - Capacité économique.

Une autre particularité de la SCEA est que toute sa production est vendue à un seul client, la SAS. La SAS gère la mise en bouteille, le marketing et la commercialisation. Son principal client est Advini (60% du chiffre d'affaires), le reste étant vendu en vente directe. Le prix de l'hectolitre est fixé chaque année par négociation entre Advini et SCEA. Pour des raisons fiscales, il est calculé de sorte à ce que les bénéfices de la SCEA soient nuls. Tous les indicateurs liés au bénéfice et à sa répartition n'ont donc pas vraiment de sens dans le cas présent. Ainsi, on constate que l'effcience du processus productif de l'exploitation est nulle. Cet indicateur est calculé de la manière suivante : $EB = (Valeur\ production - Valeur\ Consommations\ Intermédiaires) / Valeur\ production$. Cela signifie que le système ne génère pas de richesse : avec un euro d'intrants est produit un euro de vin. Ce résultat découle également de la manière dont est fixé le prix du vin, et n'est donc pas interprétable en termes de durabilité.

Toutefois, certains indicateurs font ressortir des éléments interprétables. Ainsi, il n'est pas surprenant que la note d'indépendance de la SCEA soit faible étant donné sa structuration. Par exemple, comme elle ne dégage pas de bénéfice, elle ne peut pas décider indépendamment d'AdVini des investissements à réaliser. Les contreparties positives sont le poids de la dette nul (score maximal) et la pérennité probable de l'exploitation, liée à la stabilité et la sécurité apportées par cette forme d'organisation.

5. Synthèse et conclusion

Malgré l'inadéquation de certains des indicateurs de la méthode IDEA pour étudier ce type d'exploitation, l'analyse permet de faire ressortir plusieurs pistes d'amélioration vers plus de durabilité :

- **Réfléchir au bouclage des flux d'énergie et de nutriments et augmenter l'autonomie de l'exploitation vis-à-vis des intrants extérieurs.** Une volonté d'autonomie pourrait se traduire par l'investissement dans des installations de production d'énergie (éolienne ou solaire). L'autonomie en azote est plus difficile à envisager, elle pourrait passer entre autres par l'implantation de couverts de légumineuses pendant la jachère - à condition de parvenir à les faire pousser dans ces conditions sèches. Parmi les intrants se trouvent également toutes les plantes à base des préparations biodynamiques, dont certaines pourraient peut-être être cultivées sur place.
- L'autonomie n'étant pas forcément un objectif atteignable, le bouclage des flux pourrait également passer par un **effort d'approvisionnement local**. A titre d'exemple, le **partenariat avec une bergère** actuellement mis en place pour amener des moutons à pâturer sur les parcelles nous paraît très positif pour la gestion de l'enherbement et l'apport de fertilisation.
- **Prendre en compte l'impact de l'irrigation sur la ressource en eau souterraine.** Cette question va devenir de plus en plus centrale avec l'augmentation des risques de sécheresse. Le domaine a la volonté d'augmenter les surfaces irriguées pour assurer la pérennité de sa production ; mais vu l'importance des volumes concernés, on peut légitimement se poser la question de la durabilité d'une telle stratégie à moyen terme.

On associe généralement la biodynamie à des systèmes en polyculture-élevage autonomes, où l'on peut avoir un bouclage des flux. En effet, la biodynamie considère l'exploitation agricole comme un organisme vivant, le plus diversifié et le plus autonome possible, avec le moins d'intrants en ce qui concerne le vivant (plants, semences, ...). Ce n'est pas le cas de , domaine en monoculture de vigne, peu autonome en intrants. Il serait très intéressant de comparer les résultats obtenus par à ceux d'autres exploitations viticoles en biodynamie pour identifier les pistes d'amélioration les plus réalistes, la principale contrainte du domaine étant sa très grande superficie.

Les points forts du domaine sont son intégration dans le paysage local, sa communication auprès du public et la qualité de vie au travail qu'on y trouve.

Annexes

Liste des indicateurs

Composantes	Code dimension	Code propriété	Indicateurs	Valeurs maximales	
Diversité fonctionnelle	A1	ROB 1	Diversité des espèces cultivées	5	20
	A2	ROB 2	Diversité génétique	5	
	A3	ROB 3	Diversité temporelle des cultures	5	
	A4	ROB 4	Qualité de l'organisation spatiale	5	
	A5	CAP1 RES1	Gestion de la biodiversité	5	
				25	
Bouclage de flux de matières et d'énergie par une recherche d'autonomie	A6	AUT 1	Autonomie en énergie, matériaux, matériels, semences et plants	8	20
	A7	AUT 2	Autonomie alimentaire de l'élevage	8	
	A8	AUT 3	Autonomie en azote	8	
				24	
Sobriété dans l'utilisation des ressources	A9	RES 2	Sobriété dans l'usage de l'eau et partage de la ressource	8	20
	A10	RES 3	Sobriété dans l'utilisation du phosphore	8	
	A11	RES 4	Sobriété dans la consommation en énergie	8	
				24	
Assurer des conditions favorables à la production à moyen et long terme	A12	CAP 2	Raisonner l'utilisation de l'eau	8	20
	A13	CAP 3	Favoriser la fertilité du sol	8	
	A14	ROB 5	Maintenir l'efficacité de la protection sanitaire des cultures et des animaux	4	
	A15	ROB 6	Sécuriser la disponibilité des moyens matériels de production	4	
				24	
Réduire les impacts sur la santé humaine et les écosystèmes	A16	RES 5	Réduire l'impact des pratiques sur la qualité de l'eau	5	20
	A17	RES 6	Réduire l'impact des pratiques sur la qualité de l'air	5	
	A18	RES 7	Réduire l'impact des pratiques sur le changement climatique	5	
	A19	RES 8	Réduire l'usage des produits phytosanitaires	5	
	A20	RES 9	Réduire l'usage des traitements vétérinaires	5	
				25	
Total				122	100

Liste des indicateurs de la dimension agroécologique

Composantes	Codes	Indicateurs	Valeurs maximales	
Alimentation	B1 CAP4	Production alimentaire de l'exploitation	6	25
	B2 RES10	Contribution à l'équilibre alimentaire mondial	6	
	B3 ANC1 CAP5	Qualité de la production	6	
	B4 RES11	Pertes et gaspillages	6	
	B5 RES12	Liens sociaux, hédoniques et culturels à l'alimentation	6	
			30	
Développement local et économie circulaire	B6 ANC2	Services environnementaux territoriaux et globaux	5	25
	B7 ANC3	Services marchands au territoire	3	
	B8 ANC4 AUT4	Valorisation des produits par filières courtes ou de proximité	5	
	B9 ANC5	Valorisation des ressources locales	5	
	B10 ANC6	Valorisation et qualité du patrimoine : bâti, paysage et savoirs locaux et ressources naturelles	3	
	B11 RES13	Accessibilité de l'espace	3	
	B12 RES14	Gestion des déchets non organiques	3	
	B13 AUT5 CAP6 ROB7	Réseaux d'innovation et mutualisation du matériel	3	
			30	
Emploi et qualité au travail	B14 ANC7 RES15	Contribution à l'emploi et gestion du salariat	6	25
	B15 ANC8 AUT6 CAP7 ROB8	Travail collectif	6	
	B16 ROB9	Intensité et qualité au travail	6	
	B17 RES16	Accueil, hygiène et sécurité	5	
	B18 AUT7 ROB10	Formation	5	
			28	
Ethique et développement humain	B19 ANC9 RES17	Implication sociale territoriale et solidarités	7	25
	B20 RES18	Démarche de transparence	7	
	B21 CAP8	Qualité de vie	7	
	B22 ROB11	Isolément	7	
	B23 RES19	Bien-être animal	3	
			31	
			Total	119
				100

Liste des indicateurs de la dimension socio-territoriale

Composantes	Codes	Indicateurs	Valeurs maximales	
Viabilité économique et financière	C1 CAP9	Capacité économique	20	35
	C2 CAP10	Poids de la dette	12	
	C3 AUT8 CAP11	Taux d'endettement structurel	6	
			38	
Indépendance	C4 ROB12	Diversification productive	10	25
	C5 AUT9 ROB13	Diversification et relations contractuelles	10	
	C6 AUT10	Sensibilité aux aides	6	
	C7 ROB14	Contribution de revenus extérieurs à l'indépendance	4	
			30	
Transmissibilité	C8 ROB15	Transmissibilité économique	15	20
	C9 ROB16	Pérennité probable	8	
			23	
Efficience globale	C10 CAP12	Efficience brute du processus productif	14	20
	C11 RES20	Sobriété en intrants dans le processus productif	6	
			20	
			Total	111
				100

Liste des indicateurs de la dimension économique

Tableau des fiches indicateurs – mode de calcul

Le mode de calcul des 54 indicateurs de la méthode IDEA v4 est détaillé dans les tableaux ci-dessous. Il est soumis à confidentialité et ne peut être diffusé sans signature préalable d'un protocole d'usage disponible auprès de Frédéric Zahm (frederic.zahm@irstea.fr).

DIMENSION AGROECOLOGIQUE (A)

A1 - Diversité des espèces cultivées

A1	Modalités de détermination	Borne																			
	<p>Item 1 : Diversité et « équitabilité » des cultures (annuelles, pluriannuelles et pérennes hors item 2).</p> <p>Item 1. 1 : Diversité et « équitabilité » des cultures (annuelles, pluriannuelles et pérennes y compris maraîchage plein champ) Culture comprend les espèces annuelles, pluriannuelles et pérennes cultivées en pur et les associations d'espèces. Toutes les espèces ont un but productif.</p> <p>Indice de diversité des cultures (IDC) = Nombre d'espèces annuelles, pluriannuelles et pérennes cultivées en pur + nombre d'espèces cultivées dans chaque association.</p> <p>Score de l'item 1 = matrice croisant l'indice diversité des cultures (diversité) et la présence de quelques espèces dominantes (« équitabilité » des cultures)</p> <table border="1" data-bbox="213 1111 600 1261"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Score pour item 1 (de 0 à 4)</th> <th colspan="3">"Équitabilité" des cultures</th> </tr> <tr> <th>Une culture sur au moins 95% de la (SAU-STH)</th> <th>1 à 2 cultures sur au moins 80% de la (SAU-STH)</th> <th>Autre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Indice de diversité des cultures (IDC)</td> <td>1 à 2</td> <td>3</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td></td> <td>0</td> <td>1</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>3</td> <td>4</td> </tr> </tbody> </table> <p>Item 2 : Pourcentage des surfaces en STH sur l'exploitation Seuils : PP < 20% de la SAU, aucun bonus 20% à 50% de la SAU : bonus de +1 sur score item 1 50% à 90% de la SAU : bonus de +2 sur score item 1 PP > 90% de la SAU : la note de l'indicateur A 1 = 4</p>	Score pour item 1 (de 0 à 4)	"Équitabilité" des cultures			Une culture sur au moins 95% de la (SAU-STH)	1 à 2 cultures sur au moins 80% de la (SAU-STH)	Autre	Indice de diversité des cultures (IDC)	1 à 2	3	4		0	1	2			3	4	<p>5</p> <p><i>Note finale = item 1 + item 2 ou = item 2 si PP > 90% SAU Exploitation hors sol animal : score de 0</i></p> <p><i>Pour chaque association d'espèces annuelles, pluriannuelles ou pérennes (arboriculture, viticulture et parcelle en agroforesterie intra-parcellaire, et bocagère), retenir le nombre d'espèces cultivées dans l'association.</i></p> <p><i>Pour l'élevage Item 2 agit comme un bonus par rapport à l'item 1</i></p> <p><i>STH : surface productive toujours en herbe (pâturée ou fauchée) d'au moins 10 ans</i></p>
Score pour item 1 (de 0 à 4)	"Équitabilité" des cultures																				
	Une culture sur au moins 95% de la (SAU-STH)	1 à 2 cultures sur au moins 80% de la (SAU-STH)	Autre																		
Indice de diversité des cultures (IDC)	1 à 2	3	4																		
	0	1	2																		
		3	4																		

A2 - Diversité génétique

Modalités de détermination		Borne
A2	<p>Item 1 : Participation à des programmes..... 1 Sur des races à petits effectifs ; espèces, variétés, cépages anciens, oubliés, etc. ; entretien des ressources génétiques (sélection participative avec possibilité d'en bénéficier)</p> <p>Item 3 : Productions végétales 4 Pour l'espèce principale de l'atelier principal au regard du CA.</p> <p>Item 3.1 - Intégration du critère de tolérance/résistance/rusticité à des stress biotiques et abiotiques dans les choix variétaux.....1 Non pris en compte : 0 Pris en compte : 1</p> <p>Item 3.4 - Atelier viticulture : 3 Nombre de cépage 1 cépage.....0 2 cépages et plus1</p> <p>Pratique de sélection massale sur les parcelles de l'EA ou encépagement polyclonale Oui0 Non1</p> <p>Présence de cépage très peu représenté dans la zone d'appellation Oui0 Non.....1</p>	<p><i>création/sélection variétale, entretien des ressources génétiques (sélection participative avec possibilité d'en bénéficier)</i></p> <p>5</p>

A3 - Diversité temporelle des cultures

Modalités de détermination		Borne
A3	<p>Item 3 : Cultures pérennes 5</p> <p>Item 3.1 : Durée de l'interculture (entre deux plantations) en viticulture 0 à 2 ans.....0 point 3 à 5 ans.....1 point 6 à 7 ans.....2 points plus de 7 ans.....3 points</p> <p>Item 3.3 : Qualité de l'interculture Sol nu ou Jachère0 Semis de couvert intermédiaire enrichissant le sol en matière organique (enfouissement) ou effet nématocides3</p>	<p>Engrais verts</p> <p>5</p>

A4 - Qualité de l'organisation spatiale

	Modalités de détermination	Borne	
A4	<p>Item 1 : Aménagement spatial.....3 Nombre « d'unités spatiales de même culture » supérieures à 12 ha 0 unité spatiale3 1 unité spatiale.....2 2 unités spatiales.....1 3 unités spatiales et plus0</p> <p>Item 2 : Infrastructure AgroÉcologiques IAE :.....3 (capacité d'accueil d'espèces qui entrent dans la régulation écologiques) Part de la surface de biodiversité développée des infrastructures agro-écologiques</p> <p>SBD = $\frac{\text{surface biodiversité développée} / 10000}{\text{SAU}}$</p> <p>Seuils : SBD < 50% 0 50 ≤ SBD < 60 %1 60 ≤ SBD < 70 % 2 SBD ≥ 70 % 3</p>	<p><i>unité spatiale : diversité des espèces (et pas des variétés/cépages)</i></p> <p><i>Référentiel fourni (tableau 23 du doc Biotex 2014) des IAE et de leur surface développée en m²</i></p> <p><i>Pour obtenir « la surface de biodiversité développée » il faut mesurer les surfaces ou mètres linéaires occupés par les infrastructures agro-écologiques du tableau (visualisables à l'aide de la photo aérienne télépac par exemple), puis les convertir en « équivalent de surface de biodiversité développée » à l'aide des références.</i></p>	5

A5 - Gestion de la biodiversité

	Modalités de détermination	Borne

A5	<p>Item 1 : Mode de gestion des zones non productives (haie, bande enherbée, jachère fleurie...) 2</p> <ul style="list-style-type: none"> - sans traitements phytosanitaires et entretien écologique 2 - sans phyto et entretien intensif 1 - avec traitements phytosanitaires 0 <p>Item 2 : Usage insecticide 2</p> <p>% SAU ou % cheptel ayant eu au moins un insecticide (sur une année), traitement de semences inclus.</p> <p>Seuils : - 0 % 2</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 à 30 % 1 - ≥ 30% 0 <p>Item 3 : Accueil de pollinisateurs sauvages</p> <p>Implantation de jachère à espèce mellifère ou bandes fleuries à destination des insectes pollinisateurs, fauche partielles</p> <ul style="list-style-type: none"> Présence 1 Absence 0 	<p><i>Entretien écologique : fauche tardive (et non pas broyage) et gestion pluriannuelle de la haie (moment d'entretien, intensité de prélèvement...)</i></p> <p><i>Entretien intensif : broyage précoce, réduction de la taille des haies drastiques, période d'entretien (pas en floraison), broyage agressif des arbres....</i></p> <p><i>Pas de compensation entre culture et cheptel (antimouche, vermifuge comme ivermectine...), exemple 10 % cheptel prend un insecticide et 20 % de SAU : on prend le plus fort pourcentage, ici 20 %</i></p> <p><i>Prairies et intercultures favorables aux insectes, auxiliaires et à la faune sauvage.</i></p> <p><i>Maintien de plante arrivant à floraison de façon échelonné au cours de l'année Source : Biotex, p16</i></p> <p><small>Prairie Permanente>75% avec ou sans bordures : nb de point max à l'indicateur</small></p>	5
----	--	--	---

A6 - Autonomie en énergie, matériaux, matériels, semences et plants

Modalités de détermination	Borne

A6	<p>Item 1 : Autonomie en énergie ... 3</p> <p>Utilisation d'énergie produite sur l'exploitation ou valorisation directe d'énergie primaire renouvelable.</p> <p>Oui, de manière significative :3 Oui, de manière non significative :1 Pas du tout :0</p> <p>Item 2 : Autonomie en matériaux et matériels agricoles3 <u>cas 1</u> : auto-construction en matière de machinisme agricole ou adaptation de matériel existant <u>cas 2</u> : Réparation de matériel <u>cas 3</u> : Utilisation de matériaux produits sur l'exploitation ou en groupe (entretien bâti, clôture...) ou en construction même partielle</p> <p>Seuil : 1 point par cas</p> <p>Item 3 : Autoproduction de semences et plants 3</p> <p>Item3.1 : Part des surfaces cultivées en semences de ferme et en « plants et greffons de ferme »</p> <p>> 60% 3 De 30% à 60% ... 2 < 30%1 0% 0</p> <p>Item 3.2 : Vigne Production de plants à partir de greffons issus de l'exploitation (par le viticulteur au pépiniériste) avec certification/analyse vis-à-vis des risques maladies virus et phyto plasmique (flavescence dorée)</p>	<p><i>Exemple d'énergie produite sur l'exploitation :</i></p> <p><i>Bois/paille pour la combustion, Huile comme carburant, Eolien pompe à eau, Panneaux solaires thermiques, Récupération de chaleur sur un méthaniseur, Installation de séchage par le soleil et le vent (tabac, noix, ...) Moulin</i></p> <p><i>On entend par significative une production régulière, non négligeable en proportion de l'énergie consommée (environ 10%) ou permettant de couvrir les besoins d'un lieu isolé ou d'un atelier (séchage de foin ou de grain, chauffage d'un bâtiment, ...).</i></p> <p><i>Exemple de matériaux produits sur l'exploitation :</i></p> <p><i>Bois pour les piquets (vigne, clôture) Bois pour la construction Paille pour la construction Matériels d'équipement construits sur l'exploitation.</i></p> <p><i>Autoconstruction : exemple Atelier Paysan</i></p>	8
----	--	---	---

A7 - Autonomie alimentaire de l'élevage

	Modalités de détermination	Borne	
A7	<p>Item 1 : Autonomie en fourrages = AUT F 8</p> <p>AUT F = (100 – dépendance en fourrages)</p> <p>avec dépendance en fourrage = $\frac{100 \times \text{quantités de fourrages achetées en MS (t/an)}}{\text{quantités de fourrages consommées annuellement (t/an)}}$</p> <p>Seuils :</p> <ul style="list-style-type: none"> · AUT F ≥ 100 % 8 · 90 % ≤ AUT F < 100 % 4 · AUT F < 90 % 0 <p>Item 2 : Autonomie en aliments concentrés = AUT C. 8</p> <p>AUT C = (100 – dépendance en aliments concentrés)</p> <p>Dépendance en aliments concentrés = $\frac{100 \times \text{quantités d'aliments concentrés achetés (t/an)}}{\text{quantités d'aliments concentrés consommées annuellement (t/an)}}$</p> <p>Seuils :</p> <ul style="list-style-type: none"> · AUT C > 80 % 8 · 50 % ≤ AUT C < 80% 4 · AUT C ≤ 50 % 0 	<p><i>Pas d'élevage note = 0pts</i></p> <p><i>On questionne l'agriculteur sur une année « type » de rythme de croisière</i></p> <p><i>La luzerne déshydratée est considérée comme un fourrage dans le calcul.</i></p> <p><i>Règle de décision pour la note finale :</i></p> <p><i>En système d'élevage d'herbivores</i> <i>Note finale =</i> <i>70 % fourrage : item 1</i> <i>AUT F</i> <i>+ 30 % concentré : item 2</i> <i>AUT C</i></p> <p><i>En système d'élevage de monogastriques</i> <i>Note finale = item 2</i></p>	8

A8 - Autonomie en azote

	Modalités de détermination	Borne	
A8	<p>Item 1 : Autonomie vis-à-vis de l'azote extérieur..... 6</p> <p>AUT (%) = $\frac{N \text{ importé sur l'EA en kg d'N} \times 100}{100 - \text{-----}}$ N total épandu sur l'EA en kg d'N</p> <p>Seuils :</p> <ul style="list-style-type: none"> · AUT = 0% 0 · AUT < 30 % 2 · 30% ≤ AUT < 60 % 4 · AUT ≥ 60% 6 <p>Item 2 : Place des légumineuses dans l'assolement 3</p> <p>P-leg = $\frac{\text{Surface dédiée aux plantes fixatrice d'N dans l'EA}}{\text{SAU - PP}}$</p> <p>Seuils :</p> <ul style="list-style-type: none"> · P-leg ≥ 40 % 3 · 20 ≤ P-leg < 40 % 2 · 5 ≤ P-leg < 20 % 1 · P-leg < 5 % 0 	<p>Obtenu par questionnaire ou calcul à partir de l'assolement Pas concerné par l'indicateur = 0 Sauf exploitation en prairie permanente : score MAX</p> <p>Item 1 : Pour les effluents d'élevage, on ne prend en compte que l'N disponible l'année N.</p> <p>Item 2 : Légumineuses = pois, féverole, luzerne, lupin, soja (etc) en cultures pures ou en association (avec en ratio de 0.5) + cultures d'azola en riziculture irriguée + prairies temporaires : 0,7 + cultures intermédiaires avec au moins 35% de légumineuses (avec ratio de 0.3 pour compenser le temps de présence réduit) + pour les cultures pérennes enherbées avec un mélange graminée légumineuse tous les inter-rangs : 0,3 + pour l'agroforesterie : si au moins 50% des essences implantées sur la parcelle sont des légumineuses, on applique le coefficient 0,1</p>	8

A9 - Sobriété dans l'usage de l'eau et partage de la ressource

Modalités de détermination		Borne																																										
<p>A9</p> <p>Pour toute exploitation prélevant de l'eau (y compris sur le réseau) pour la production :</p> <p>Pression de prélèvement et vulnérabilité de la ressource</p> <table border="1" style="margin-left: 20px;"> <thead> <tr> <th colspan="2" rowspan="2"></th> <th colspan="3">Origine du prélèvement</th> </tr> <tr> <th>ESO</th> <th>ESU</th> <th>Retenue</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2" style="background-color: #f8d7da;">Exploitation implantée dans une zone de conflit sur l'eau</td> <td style="background-color: #d4edda;">Oui</td> <td>Très forte vulnérabilité</td> <td>Fort vulnérabilité</td> <td>Faible vulnérabilité</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d4edda;">Non</td> <td>Très forte vulnérabilité</td> <td>Vulnérabilité moyenne</td> <td>Faible vulnérabilité</td> </tr> </tbody> </table> <p>ESO = Eaux souterraines ESU = Eaux de surface (jusqu'à 8mètres de profondeur, rivière, nappe superficielle...) Retenue = retenue collinaire, lac artificiel... (alimentées hors période d'étiage ou via précipitation) En absence de connaissance de l'origine de l'eau par l'agriculteur, considérer par précaution que l'origine est en ESO.</p> <table border="1" style="margin-left: 20px;"> <thead> <tr> <th colspan="2" rowspan="2">Score final pour A13</th> <th colspan="3">Pression de prélèvement</th> </tr> <tr> <th>QP < 10000 m3</th> <th>10000 m3 < QP < 30000 m3</th> <th>QP > 30000 m3</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="4" style="background-color: #fff3cd;">Vulnérabilité de la ressource (définie à item 1)</td> <td style="background-color: #d4edda;">Très forte</td> <td>4</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d4edda;">Forte</td> <td>4</td> <td>2</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d4edda;">Moyenne</td> <td>6</td> <td>4</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d4edda;">Faible</td> <td>8</td> <td>6</td> <td>4</td> </tr> </tbody> </table> <p>QP = Quantité totale d'eau prélevée</p>			Origine du prélèvement			ESO	ESU	Retenue	Exploitation implantée dans une zone de conflit sur l'eau	Oui	Très forte vulnérabilité	Fort vulnérabilité	Faible vulnérabilité	Non	Très forte vulnérabilité	Vulnérabilité moyenne	Faible vulnérabilité	Score final pour A13		Pression de prélèvement			QP < 10000 m3	10000 m3 < QP < 30000 m3	QP > 30000 m3	Vulnérabilité de la ressource (définie à item 1)	Très forte	4	0	0	Forte	4	2	0	Moyenne	6	4	2	Faible	8	6	4	<p><i>Exploitation n'effectuant aucun prélèvement d'eau = max des points</i></p> <p><i>Exemple de zone de conflit sur l'eau : ZRE</i></p> <p><i>le concept de ZRE n'existe pas pour l'eau qui vient de canaux comme le BRL : dans ce cas, considère classe moyenne</i></p>	<p>8</p>
			Origine du prélèvement																																									
		ESO	ESU	Retenue																																								
Exploitation implantée dans une zone de conflit sur l'eau	Oui	Très forte vulnérabilité	Fort vulnérabilité	Faible vulnérabilité																																								
	Non	Très forte vulnérabilité	Vulnérabilité moyenne	Faible vulnérabilité																																								
Score final pour A13		Pression de prélèvement																																										
		QP < 10000 m3	10000 m3 < QP < 30000 m3	QP > 30000 m3																																								
Vulnérabilité de la ressource (définie à item 1)	Très forte	4	0	0																																								
	Forte	4	2	0																																								
	Moyenne	6	4	2																																								
	Faible	8	6	4																																								

A10 - Sobriété dans l'utilisation du phosphore

Modalités de détermination		Borne
<p>A10</p> <p>Consommation en phosphore kg de P₂O₅ minéral épandu</p> <p>Pression Phosphore (PSPH) = SAU (ha)</p> <p>Seuils :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PSPH > 60 kg P2O5 /ha/an ... 0 - 20 < PSPH ≤ 60 4 - PSPH ≤ 20 8 	<p>8</p>	

A11 - Sobriété dans la consommation en énergie

Modalités de détermination		Borne

A11	Consommation en énergie directe et indirecte en équivalent litre fioul (EQF) par hectare de SAU	$EQF = \frac{\text{Equivalent Litre fioul/ha}}{\text{SAU}} = \frac{N + kwh + gaz + AC}{SAU}$ <p>AC : Aliments concentrés achetés</p> <p>Inclure fuel des opérations faites par entreprise (voir tableau ci-dessous) remettre</p>	8
	Seuils :		
	- EQF/ha \geq 1200	0	
	- $900 \leq$ EQF/ha < 1200	2	
	- $600 \leq$ EQF/ha < 900	4	
	- $300 \leq$ EQF/ha < 600	6	
	- EQF/ha < 300	8	

A12 - Raisonner l'utilisation de l'eau

Modalités de détermination	Borne

A12	<p>Item 1 : Réduire les besoins en eau de l'exploitation 4</p> <p>Item 1.1 - Exigence en eau de la culture irriguée dominante en surface (part dans la SAU) Maraichage sous serres, cultures florales sous serres et Arboriculture :0 Maïs – Soja – Pomme de terre et autres légumes plein champ :1 Autres cultures irriguées :2 Aucune culture irriguée :4</p> <p>Item 1.2 - Exigence en eau des ateliers d'élevage Système à pâturage dominant : 3 Autres systèmes d'élevage : 0</p> <p>Item 1.3 - Mise en place de stratégies d'économie d'évitement 1 point si au moins une stratégie ci-dessous est mise en place - Evitement (variété précoce, dates de semis précoce...) - Atténuation des besoins (réduction de la densité, paillage, BRFF...) - Rationnement (Irrigation en dessous de l'ETM)</p> <p>Item 2 : Réduire le gaspillage et optimiser l'usage 4</p> <p>Item 2.1 - Réduire le gaspillage Présence de sous-compteurs par bâtiment ou réseau et vannes d'arrêt sur les différents réseaux :2</p> <p>Item 2.2 - Optimiser l'usage par des dispositifs économes en eau 1 point par catégorie : - Efficience du matériel d'irrigation (micro-irrigation par goutte à goutte, etc.) - Efficience de l'abreuvement (dispositifs économes en eau pour l'abreuvement tels que des arrêt-flotteurs) - Efficience du lavage des bâtiments et du matériel de l'exploitation (matériel économe, dispositif de lavage à haute pression...)</p> <p>Item 3 : Recycler et réutiliser l'eau 4 Récupération significative d'eau de pluie pour les besoins de l'exploitation ou réutilisation ou recyclage des eaux de drainage pour l'irrigation en serre ou des eaux de lavage pour d'autres usages : 4</p>	<p>8</p> <p><i>Pâturage dominant : animaux plus de 6 mois de pâturage dans l'année</i></p> <p><i>Est-ce que vous surveillez votre circuit d'eau régulièrement ?</i></p> <p><i>dispositif économe : (abreuvoir à téter pour les cochons, goutte à goutte pour les volailles...)</i></p>
------------	---	---

A13 - Favoriser la fertilité du sol

Modalités de détermination	Borne

A13	<p>Item 1 : Fertilité à long terme des sols ... 4</p> <p>Item 1.1 - Gestion de la MO des sols Mise en place d'une ou plusieurs actions sur au moins 60% de la SAU : 3 Entre 30 et 60% : 2 Moins de 30% : 0</p> <p>Malus Brûlage des pailles : -1</p> <p>Item 1.2 - Non contamination par des métaux lourds : 1, sinon 0.</p> <p>Item 2 : Vie biologique des sols 4</p> <p>Item 2.1 - Couverture permanente du sol (CPS) CPS = surfaces couvertes en permanence ou couverts temporaires d'au moins 3 ans / SAU Seuils : CPS < 30 % de la SAU ... 0 30% < CPS < 60 % 1 CPS > 60% 2</p> <p>Item 2.2 - Non travail du sol (NTS) NTS = Surface non travaillée et semis direct / SAU</p> <p>Seuils : NTS < 30% de SAU 0 30 < NTS < 60 % 1 NTS > 60 % 2</p> <p>Item 2.3 - Produits phytosanitaires</p> <p style="text-align: center;">Surface sans aucun <u>traitement phytosanitaire</u> SAU</p> <p>Seuils : Moins de 30 % 0 30 à 60 % 1 Plus de 60 % 2</p> <p>Item 3 : Erosion 2 Présence de mesures pour lutter contre l'érosion : 2 <i>Ex : agroforesterie, couverture du sol, travail simplifié, sens implantation, terrasses, murets, haies, bandes enherbées, dispositifs aménagés d'abreuvement, implantations de fascines et clayons, enherbement des cultures pérennes...</i></p>	<p>1.1. Actions possibles : BRF, restitution des résidus de culture à la parcelle en majorité (pailles, sarments...), production de biomasse en interculture pour restitution, enherbement des cultures pérennes, système de culture sans labour systématique et sous couvert permanent...</p> <p>1.2. Ex : utilisation de fongicide mobilisant du cuivre, fréquence d'apports de lisier de porcs (Cd, Zn), fréquence d'apports de boue de STEP.</p> <p>2.1. En vigne : Si enherbement de tous les inter-rangs compter 70% de la surface en CPS Si enherbement 1inter-rang sur 2, compter 35% de la surface avec CPS</p> <p>2.2. NTS = strictement aucun travail du sol. En viticulture prendre en compte la surface réellement non-travaillée (1 rang sur 2 / seulement l'inter-rang...)</p> <p>2.3. Pesticides : produits phytosanitaires (organiques et cuivre) issus de la chimie de synthèse (hors produits de bio-contrôle et soufre) Y compris traitement de semences (néonécotinoïde)</p> <p>Item 3 : aucun point si pas de problème d'érosion</p>	8
------------	--	--	----------

A14 - Maintenir l'efficacité de la protection sanitaire des cultures et des animaux

	Modalités de détermination	Borne														
A14	<p>Item 1 : Stratégies d'alternance des matières actives des produits phytosanitaires et lutte contre les résistances en production végétale.....4</p> <p>Aucune stratégie d'alternance : 0 Application partielle (pour une catégorie de produits) ou occasionnelle du principe d'alternance : 2 Application totale (pour toutes les catégories de produits) et systématique du principe d'alternance des matières actives : 4</p> <p>Item 2 : Stratégies d'usage des produits vétérinaires : 4</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2" rowspan="2">Stratégies d'usage des produits vétérinaires</th> <th colspan="2">Raisonnement du traitement</th> </tr> <tr> <th>Traitement avec application systématique</th> <th>Traitement cas par cas (en fonction du problème constaté)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">Mode d'action des familles chimiques</td> <td>Alternance de familles chimiques</td> <td>0</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>Absence d'alternance</td> <td></td> <td>2</td> </tr> </tbody> </table>	Stratégies d'usage des produits vétérinaires		Raisonnement du traitement		Traitement avec application systématique	Traitement cas par cas (en fonction du problème constaté)	Mode d'action des familles chimiques	Alternance de familles chimiques	0	4	Absence d'alternance		2	<p><i>Décision sur score final</i></p> <p><i>Si production végétale uniquement retenir score item 1</i></p> <p><i>Si production animale sur E.A. Retenir le score du plus fiable item</i></p> <p><i>Si non utilisation de substances actives phyto ou véto : note max de 4</i></p> <p><i>A l'exception des traitements réglementaires obligatoires</i></p>	4
Stratégies d'usage des produits vétérinaires				Raisonnement du traitement												
		Traitement avec application systématique	Traitement cas par cas (en fonction du problème constaté)													
Mode d'action des familles chimiques	Alternance de familles chimiques	0	4													
	Absence d'alternance		2													

A15 - Sécuriser la disponibilité des moyens matériels de production

	Modalités de détermination	Borne
A15	<p>Item 1 : Approvisionnement : qualité, quantité, délais.....2 <i>Gammes disponibles en quantité, en qualité et dans des délais corrects</i> Aucun problème.....2 <i>Je trouve tout ce que je veux, en quantité et livré rapidement.</i> Problèmes mineurs.....1 <i>Quelques gammes sont inaccessibles ou limitées. Les délais de livraison sont parfois un peu longs.</i> Problèmes majeurs.....0 <i>Je n'ai pas de choix dans différentes gammes.</i> <i>Au moins un produit manque en quantité.</i> Problèmes de sécurisation.....-1 <i>Au moins un produit essentiel est introuvable.</i> <i>Certaines commandes ne sont pas livrées.</i></p> <p>Item 2 : Accès et disponibilité en moyen de collecte.2 <i>Diversité des méthodologies de collecte (individuel, collective, privée), pluralité des acteurs de collecte, problème de délais de collecte (attente de la disponibilité des acteurs)</i> Aucun problème.....2 <i>J'ai le choix entre de nombreuses options de collectes, les acteurs sont nombreux. Je n'ai jamais eu de problème de délais.</i> Problèmes mineurs.....1 <i>Seuls deux ou trois acteurs de collecte sont disponibles. J'ai déjà eu des problèmes de délais.</i> Problèmes majeurs.....0 <i>Un seul acteur de collecte est disponible. Il est fréquent qu'il y ait des problèmes de délais</i> Problèmes de sécurisation.....-1 <i>Au moins une de mes productions n'est pas collectée. Le retard de collecte m'a déjà fait perdre une partie de ma production.</i></p> <p>Item 3 : Présence d'un stock fourrager de sécurité suffisant (0 à -2) Quantité de stock fourrager de sécurité (QSF) : Tonnes de fourrages restant en stock à la date de mise à l'herbe des animaux Nombre de mois de stock fourrager de sécurité = $12 * QSF / (5 * \text{nombre total d'UGB})$ Seuils: - Aucun stock fourrager de sécurité : -2 - Stock ≤ 1 mois : -1 - Stock > 1 mois : aucun malus</p>	<p>Item 1 : <i>Approvisionnement en semences, phytos, engrais, aliment (coopératives et négoce).</i> [Notion de fournisseur]</p> <p><i>On entend par problèmes de délais les conflits d'emploi du temps entre les collecteurs et l'agriculteur (beaucoup de moissonnage du blé en même temps, fréquence de la collecte de lait, ...)</i></p> <p><i>Pour le calcul : 1 UGB consomme 5 tonnes/an de fourrages QSF en tonne</i></p> <p>4</p>

A16 - Réduire l'impact des pratiques sur la qualité de l'eau

	Modalités de détermination	Borne
A16	<p>Item 1 : Pression en azote dans le milieu 2</p> <p>Bilan apparent azote corrigé par les fonctions pertes volatilisation et stockage dans le sol (type CAP2R) intégrant une fonction stockage/déstockage de la prairie</p> <p>Seuils :</p> <ul style="list-style-type: none"> - supérieur à 40 kg N/ha 0 - entre 20 et 40 kg/ha 1 - inférieur à 20 kg N/ha 2 <p>Malus : Fertilisation minérale ou apport de lisier entre septembre et décembre : -2</p> <p>Item 2 : Pression en herbicide dans le milieu..... 2</p> <p>IFT herbicides</p> <p>Seuils :</p> <ul style="list-style-type: none"> IFT H = 0 2 0 < IFT H ≤ 1,5 1 IFT H > 1,5 0 <p>Item 3 : Actions pour limiter les risques de transferts vers les eaux superficielles et souterraines.....2</p> <p>Item 3.1 : Aménagements1</p> <p>Mise en place d'actions de limitation de transferts :</p> <p>Ex : enherbement des cultures pérennes, protection par enherbement des zones de transfert rapide (bords de cours d'eau et fossé au-delà des obligations BCAE – gouffre, bétouille ou zone d'infiltration préférentielle), dispositifs de remédiation (bassins de « décantation » avant rejet dans le milieu) et pulvérisation confinée.</p> <p>Item 3.2 - Présence de cultures à forte capacité d'absorption en azote pendant le drainage à l'automne.....2</p> <p>Somme surface de cultures à <u>fortes capacité de pompage de N(ha)</u> SAU</p> <ul style="list-style-type: none"> · Supérieure à 60% 2 · Entre 30 et 60% 1 · Inférieure à 30% 0 <p>Sont considérées les cultures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les cultures de vente piège à nitrate (notamment les crucifères, type colza). Les céréales d'automne ne sont pas considérées comme des cultures à forte capacité d'absorption. - les cultures piège à nitrates ou cultures dérobées après les récoltes d'été (blé, orge, pois, etc.) - les prairies temporaires de plus de 1 an qui ne seront pas retournées dans l'année - les prairies permanentes - les surfaces enherbées en culture pérenne 	5

Ne pas oublier les herbicides de gestion de l'interculture

A17 - Réduire l'impact des pratiques sur la qualité de l'air

Modalités de détermination		Borne																						
<p>A17</p> <p>Item 1 - Émissions de particules 3</p> <p>Item 1.1 : Pratiques et rejets directs de particules primaires dans l'atmosphère.....2 NP = Nombre de passages d'engins émetteurs de particules primaires (travail du sol, récolte de tubercules, moissons, enfouissement des résidus) sur la culture principale en surface (y compris l'interculture précédente) Seuils : NP = 0 ou 1 2 NP = 2 ou 3 1 NP ≥ 4 0</p> <p>Item 1.2 - Limitation des émissions de gaz précurseurs (NH₃, N₂O...) de particules secondaires.....2 1 point par action mise en place. Types d'actions : -couverture des fosses -filtration de l'air des équipements de manipulation des grains et des bâtiments, lavage de l'air en bâtiments monogastriques -usage de matériels limitant les émissions de NH₃ (pendillards, injection, enfouissement) -séchage de fientes -activateur de litière -non usage d'engrais liquides</p> <p>Item 2 : Pratiques et émissions de pesticides 3</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2" rowspan="2">Pratiques et émissions de pesticides</th> <th colspan="3">Pression d'usage de pesticides</th> </tr> <tr> <th>IFT ≤ 1</th> <th>1 < IFT ≤ 4</th> <th>4 < IFT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">Utilisation de matériel anti dérive</td> <td>Oui</td> <td>3</td> <td>2</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Non</td> <td>2</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Aucun traitement</td> <td colspan="3">3</td> </tr> </tbody> </table>	Pratiques et émissions de pesticides		Pression d'usage de pesticides			IFT ≤ 1	1 < IFT ≤ 4	4 < IFT	Utilisation de matériel anti dérive	Oui	3	2	1	Non	2	1	0	Aucun traitement		3			<p><i>Exemple :</i> Semi direct + une moisson = 1 NP Déchaumage du précédent + Travail préparatoire au semi + récolte = 3 NP</p> <p><i>Matériel anti dérive :</i> - Buses anti dérive - Face par face (avec ou panneau récupérateur)</p>	<p>5</p>
Pratiques et émissions de pesticides			Pression d'usage de pesticides																					
		IFT ≤ 1	1 < IFT ≤ 4	4 < IFT																				
Utilisation de matériel anti dérive	Oui	3	2	1																				
	Non	2	1	0																				
Aucun traitement		3																						

A18 - Réduire l'impact des pratiques sur le changement climatique

Modalités de détermination	Borne

A18	<p>Item 1 : Émissions nettes de carbone5 Emission nette (en Tonnes eq. CO2 /exploitation) = émission brute – stockage de carbone/compensation Seuils : < 250 T eq. CO2:5 Entre 250 et 500 :4 Entre 500 et 750 :3 Entre 750 et 1000 :2 Entre 1000 et 1250 :1 >1250 T eq. CO2:0</p> <p>Malus: les dynamiques de l'usage Sur les 10 dernières années, quelle est la proportion de prairie (PP de + de 8 ans) qui a été retournée ?</p>	Données ADEME (Dia'Terre)	5
-----	--	---------------------------------	---

A19 - Réduire l'usage des produits phytosanitaires

Modalités de détermination		Borne	
A19	<p>Sobriété dans l'utilisation des produits phytosanitaires..... 5</p> <p>IFT Trait. = <u>dose appliquée</u> x <u>surface traitée</u> dose homologuée surface de la parcelle</p> <p>$\text{IFT G} = \frac{\sum (\text{IFT Trait} \times \text{Surface traitée})}{\text{SAU}}$</p> <p>Si utilisation de semences traitées : rajout de 1 point d'IFT par hectare de semence traitée utilisée.</p> <p>Seuils pour IFT global :</p> <ul style="list-style-type: none"> < 1 5 De 1 à 5 4 De 5 à 10 3 De 10 à 15 2 De 15 à 20 1 > 20 0 <p>Mise en place d'actions volontaires pour diminuer les traitements : + 1 (bonus)</p> <p>Utilisation de produits de type CMR ou perturbateurs endocriniens : - 1 (malus)</p>	<p>CMR : Cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques</p>	5

A20 - Réduire l'usage des traitements vétérinaires

Modalités de détermination	Borne
----------------------------	-------

A20	<p>Item 1 : Traitements vétérinaires 5</p> <p>Traitements vétérinaires (TV) = Somme des traitements unitaires <u>réalisés sur le cheptel sur l'année</u> Effectif total du cheptel</p> <p>TV ≤ 0,5 5 0.5 < TV ≤ 1..... 4 1 < TV ≤ 2 2 TV > 2 0</p> <p>Item 2 : Stratégies alternatives1 Traitements homéopathiques ou par essences naturelles ou implantation de plantes déparasitaires (vermifuge riche en tanins)1 Utilisation non systématique ou absence de produits rémanents..... 1</p> <p>Item 3 : Stratégie préventive Absence de délais avant le retour des animaux dans la parcelle (pour évacuer les molécules et les parasites internes associés).....-1</p>	<p><i>Si pas d'élevage, 0 point.</i></p> <p><i>Traitement = antibiotiques, antiparasitaires, hormones de reproduction... sauf traitements réglementaires obligatoires, vaccinations et traitements homéopathiques ou par essences naturelles.</i></p> <p><i>On entend par traitement unitaire, l'administration d'une molécule à un animal. Ex : pour un poulailler de 500 poules traitées 3 fois à un antibiotique, on aura 1500 traitements unitaires.</i></p>	5
------------	--	--	----------

DIMENSION SOCIO-TERRITORIALE (B)

B1 - Production alimentaire de l'exploitation

B1	Modalités de détermination des points	Borne
	<p>Item 1 : % de la SAU consacrée à l'alimentation humaine.. 6</p> <p>PAE ≥ 85% :6 45 % ≤ PAE < 85% :4 0 % < PAE < 45 %2 PAE = 0% : 0</p> <p>Item 2 : Production de légumes secs, de fruits ou de légumes commercialisés et destination de la consommation humaine 3</p> <p>Item 3 : Exploitation en production animale hors sol 3</p>	<p>6</p> <p><i>SAU alimentaire = SAU en ha destinée à la production alimentaire (y compris les surfaces dédiées à l'alimentation animale et vigne)</i></p> <p><i>Intégrer les surfaces dédiées où l'exploitant permet des activités liées à l'alimentation : chasse, pêche, cueillette. Sans prise en compte de l'intensité de production</i></p> <p><i>Exploitation hors sol sans aucune SAU ou avec une très faible SAU non consacrée à l'alimentation humaine</i></p>

B2 - Contribution à l'équilibre alimentaire mondial

B2	Modalités de détermination	Borne

Pour les exploitations avec élevage :

Item 1 : Taux d'importation (TI) 6

- TI ≤ 10 % 6
- 10 < TI ≤ 30% 4
- 30 < TI ≤ 60% 2
- TI > 60 % 0

Pour les exploitations sans élevage :

Item 2 : Production de plantes riches en protéines

.....6

Seuil

- 0% à 5%.....0
- 5% à 15%..... 2
- 15% à 30%..... 4
- plus de 30 % de la SAU :6.

6

*Surface importée : 4 Tonnes
d'aliment du bétail concentré acheté
= 1 ha équivalent SAU*

*Exemples : tourteaux, granulés et
aliments formulés.*

*« Plantes riches en protéines » : soja,
tournesol, colza, protéagineux
fourragers (luzerne) ou alimentaires
(pois, féverole, lupin), légumes secs
(haricot, lentille, pois chiche).*

*Production pour l'alimentation
animale ou l'alimentation humaine.*

B3 - Qualités de la production

B3	Modalités de détermination	Borne
	<p>Item 1 : Qualité alimentaire d'origine et/ou de process 3</p> <ul style="list-style-type: none"> ● IGP 1 ● Liée au process (label rouge et autres norme STG...) 1 ● Liée au territoire (AOC, AOP) 3 <p>Item 2 : Qualité nutritionnelle 3 Si au moins une action mise en place : 3 points.</p> <p>Exemples : Production de lait à partir de systèmes herbagers (lait plus riche en oméga 3), ration animale alimentaire avec graines de lin extrudées</p> <p>Item 3 : Qualité globale 6 Agriculture Biologique certifiée</p>	6

B4 - Limiter les pertes et gaspillages

	Modalités de détermination	Borne
	<p>Actions mises en œuvre 6</p> <p>Présence d'une capacité de stockage adaptée et de qualité sur l'exploitation</p> <p>Développement d'action sociale pour limiter les pertes de produits restés au champ (toutes formes de glanage associatif ou d'ateliers cueillette à la ferme)</p> <p>Participation à un programme de prévention, de formation contre le gaspillage</p> <p>Dons à des associations d'aide alimentaire (banque alimentaire, associations, épiceries solidaires etc.)</p> <p>Valorisation alimentaire des produits non conformes aux standards des distributeurs, transformateurs ou commercialisation et n'ayant pas de marché rémunérateur ou adhésion à des groupements de producteurs ou coopératives valorisant ces types de produits</p> <p>Transformation et valorisation alimentaire des sous-produits (secondaires) à destination alimentaire (sous toutes leurs formes)</p> <p>Dons ou trocs de produits</p>	6

B5 - Liens sociaux, hédoniques et culturels à l'alimentation

	Modalités de détermination	Borne
	<p>h 1 : Démarches favorisant le lien ou l'entre-aide entre le consommateur et le producteur 3</p> <p>ouverture de l'exploitation aux consommateurs pour vente ou visite contractualisation entre consommateurs et producteur (ex : AMAP) participation à des journées/événements sur la découverte des produits locaux tables d'hôtes et autres formes de restauration à la ferme commerce équitable autres</p> <p>h 2 : Démarches favorisant l'apprentissage ou la culture autour de l'alimentation 3</p> <p>ferme pédagogique avec ateliers de transformation et de cuisine sur la ferme communication par le producteur de recettes de cuisines à partir de ses produits (livres, étiquettes, recueils) contribution à des réseaux ou projets alimentaires territoriaux</p> <p>h 3 : Production significative de variétés d'aliments peu représentées en France 3</p> <p>contribuer au maintien d'une pluralité des saveurs et une contribution à la connaissance des goûts par le consommateur</p>	<p>6</p> <p>chaque item : non, si oui (présence de démarche) = 3 ts</p> <p>fficative : commercialisée et non autoconsommation</p>

Commenté [1]: J'ai réussi à insérer correctement les fiches A mais j'ai un pb de mise en forme pour les B et C, je ne sais pas pourquoi... Qn d'autre peut tester voir si ça marche?

B6 – Engagement dans des démarches environnementales contractualisées et territoriales

6	Modalités de détermination	Borne
	<p>1 : Adhésion à des chartes environnementales ou contractualisation de programmes locaux environnementaux 5</p> <p>adoption d'un cahier des charges territorialisé sur : - moins de 50 % de la SAU 3 - plus de 50 % de la SAU 5</p> <p>2 : Contractualisation pour la prévention des risques naturels pour la sécurité 3</p> <p>atténuer les crues par présence de prairies inondables limiter les coulées de boues lutter contre les incendies (DFCI)</p>	<p>5</p> <p>C, MAET</p> <p>entretien des ripisylves, préservation d'arbres morts dans les parcelles,</p>

B7 - Services marchands au territoire

B7	Modalités de détermination	Borne

Services marchands rendus au territoire 2	Exemples: déneigement, débroussaillage, compostage de déchets verts des collectivités, valorisation de digestats de méthaniseur	3
Agrotourisme 2		
Animation pédagogique 2		

B8 - Valorisation par filières courtes ou de proximité

B8	Modalités de détermination	Borne
	<p>1 : Valorisation par vente directe ou circuit court ... 2 Calculé par tranche de 5 % du ratio $\frac{\text{Valeur des ventes directes (hors aides)}}{\text{Chiffre d'affaires hors aides}}$</p> <p>2 : Valorisation de proximité géographique 2 Niveau de proximité au consommateur final ou circuit court de proximité : de façon collective 2 de façon individuelle 1</p> <p>3 : Démarche de contractualisation avec des producteurs locaux ou restauration locale ou marchés locaux... 3</p>	<p>5</p> <p><i>On s'attend à la valeur la plus proche pour le ratio</i></p> <p><i>Le « circuit court » est admis comme un système de production mobilisant, au plus, un intermédiaire.</i></p> <p><i>Le circuit court est direct individuel ou collectif entre producteurs ou par internet</i></p> <p><i>La proximité géographique est inférieure à 80 km maximum</i></p>

B9 - Valorisation des ressources locales

B9	Modalités de détermination	Borne

<p>Item 1 : Approvisionnements locaux (achat ou toutes formes d'échange)</p> <p>1 - Alimentation animale Plus de 50% des achats d'aliment de bétail (en quantité ou en valeur) sont issus du territoire local :2 Moins de 50% des achats d'aliments du bétail sont issus du territoire 0</p> <p>2 - Engrais organiques.....2 Plus de 20% des approvisionnements (en valeur ou en quantité) sont produits sur le territoire local :..... 1 Si échanges paille-fumier ou équivalent : 1</p> <p>3 - Achats d'animaux produits sur le territoire local :.....</p>	<p>1 : y compris en céréales et protéines fourragères, fourrage et concentrés, soja toasté, implantation, production de protéines fourragères (luzerne, intercultures protéiques, foin de prairie multi-espèces).</p>	5
<p>Item 2 : Démarche de sélection variétale, reproduction et/ou échanges de semences pour développer l'autonomie semencière 2</p> <p>Item 3 : Energie 3 Utilisation ou production d'énergie d'origine agricole ou forestière à partir de ressources issues du territoire (autres qu'agro-carburants de 1^{ère} génération et fermes solaires avec panneaux au sol).</p> <p>Item 4 : Effluents et biodéchets 2 Réutilisation d'eau de station ou de process agro-alimentaire pour irrigation :..... 2 Valorisation des boues de station et autres déchets urbains transformés 2</p> <p>Item 5 : Eau 1 Valorisation, récupération d'eau de pluie : 1</p>	<p>2 : bois de chauffage et paille, ceps de vigne (et autres les sarments), méthanisation de déchets organiques agricoles ou de collectivités, presse semi-mobile à huile végétale pure, projet collectifs de bois énergie, miscanthus.</p>	

B10 - Valorisation et qualité du patrimoine : bâti, paysage et savoirs locaux et ressources naturelles

0	Modalités de détermination	Borne
---	-----------------------------------	--------------

<p>Item 1 : Qualité du patrimoine bâti 1</p> <ul style="list-style-type: none"> Entretien ou restauration du bâti ancien, du petit patrimoine rural constitutif du patrimoine local Qualité et typicité architecturale et intégration paysagère du bâti récent <p>Item 2 : Qualité paysagère 1</p> <ul style="list-style-type: none"> Aménagement paysager des surfaces cultivées, lisières et forêts de l'exploitation Qualité des abords du siège d'exploitation Mise en œuvre d'actions visant à valoriser le paysage (concours fermes fleuries, jachères fleuries, chartes paysagères locales) Contribution par les pratiques culturelles ou d'élevage à la valorisation et à l'entretien du paysage culturel (terrasses, murets de pierre sèche...) <p>Item 3 : Contribution au maintien de savoirs locaux reconnus, de nature productive ou culturelle 1</p> <p>Item 4 : Maintenir/développer le patrimoine génétique local..... 1</p> <p>Présence de races/variétés/cépages locaux à faibles effectifs rentrant dans l'acte de production : 1</p> <p>Présence de races/variétés/cépages à faibles effectifs rentrant dans l'acte de production : 0,5</p>	<p><i>Appréciation globale pour chaque item</i></p> <p><i>Item 1 : Auto-estimation</i> <i>5 point par exemple tenu</i></p> <p><i>Item 2 : 5 point par exemple tenu</i> <i>Exemples : bandes florales, entretien du bocage...</i></p> <p><i>Item 3 : Déclaratif, selon l'avis du producteur.</i></p>	<p>3</p>
---	---	-----------------

B11 - Accessibilité de l'espace

1	Modalités de détermination	Borne
	<p>Item 1 : En zone rurale 2</p> <p>Libre accès des chemins aux randonneurs, VTT, aux chevaux de loisirs, aux parapentes, aux activités d'observation de la faune et de la flore, etc...</p> <p>Item 2 : En zone urbaine 3</p> <p>Libre accès sur des chemins privatifs en zones urbaines ou périurbaines (tourisme doux)</p> <p>Item 3 : Entretien des chemins de randonnée ou de voirie d'accès 1</p>	<p><i>Réponses oui / non, si oui = max points par item.</i></p> <p><i>Exemples : dispositif de clôtures dissuasives, passages canadiens</i></p> <p><i>Entretien des gués ou des murets dissuasifs, lutte contre la fermeture des sentiers, signalisation, etc.</i></p> <p>3</p>

B12 - Gestion des déchets non organiques

2	Modalités de détermination	Borne															
	<p>Malus : Pratiques à risques Brûlage, dépôt sauvage, enfouissement, abandon : -1</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 40%; text-align: center;">Gestion des déchets non organiques</td> <td style="width: 20%;">Présence : 0 point Absence : 1 point</td> <td style="width: 40%; text-align: center;">Pratiques Si tri ou recyclage : 0,5 point Sinon, 0 point</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Types de déchets</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="background-color: #FFD700; text-align: center;">Déchets dangereux</td> <td>Batteries, huiles usagées, déchets amiantés Produits phytosanitaires, médicaments et déchets de soins à risques infectieux DASRI (gants, compresses, seringues...), produits lessiviels et leurs emballages Autres (ampoules, tubes néons, ampoules infrarouges, à vapeur de sodium...)</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="background-color: #D3D3D3; text-align: center;">Déchets volumineux</td> <td>Déchets plastiques et pneumatiques</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">Total (colonne 1 + colonne 2) = Score de l'indicateur</td> <td></td> </tr> </table>	Gestion des déchets non organiques	Présence : 0 point Absence : 1 point	Pratiques Si tri ou recyclage : 0,5 point Sinon, 0 point	Types de déchets			Déchets dangereux	Batteries, huiles usagées, déchets amiantés Produits phytosanitaires, médicaments et déchets de soins à risques infectieux DASRI (gants, compresses, seringues...), produits lessiviels et leurs emballages Autres (ampoules, tubes néons, ampoules infrarouges, à vapeur de sodium...)		Déchets volumineux	Déchets plastiques et pneumatiques		Total (colonne 1 + colonne 2) = Score de l'indicateur			3
Gestion des déchets non organiques	Présence : 0 point Absence : 1 point	Pratiques Si tri ou recyclage : 0,5 point Sinon, 0 point															
Types de déchets																	
Déchets dangereux	Batteries, huiles usagées, déchets amiantés Produits phytosanitaires, médicaments et déchets de soins à risques infectieux DASRI (gants, compresses, seringues...), produits lessiviels et leurs emballages Autres (ampoules, tubes néons, ampoules infrarouges, à vapeur de sodium...)																
Déchets volumineux	Déchets plastiques et pneumatiques																
Total (colonne 1 + colonne 2) = Score de l'indicateur																	

B13 - Réseaux d'innovation et mutualisation du matériel

3	Modalités de détermination	Borne	
	<p>Item 1 : Participation à des réseaux de connaissance 2 Participation à des réseaux d'essai, de connaissance, de gestion, collectifs apprentissage ou de conception de pratiques innovantes</p> <p>Item 2 : Mutualisation des matériels / équipements / bâtiments 2</p>	<p>: CIVAM, GDA, réseaux aphyto, SME collectifs, hésion à des GIEE, hésion à des chartes ur apiculteur et llinisation</p>	3

B14 - Contribution à l'emploi et gestion du salariat

B14	Modalités de détermination	Borne
------------	-----------------------------------	--------------

	<p>Item 1 : Emploi 3 SAU (ha)/nombre d'actifs annuel (UTH) : > 125 ha/UTH 0 Entre 50 et 125 ha/UTH 1 Entre 20 et 50 ha/UTH 2 < 20 ha/UTH 3</p> <p>Item 2 : Dynamique 3 Création d'un emploi sur l'exploitation dans les 5 dernières années 3 Création d'un emploi dans le cadre d'un groupement d'employeurs dans les 5 dernières années 1</p> <p>Item 3 : Salariés 3 1 Plus de 50% de main d'œuvre saisonnière réside de façon permanente sur le territoire 1 2 Qualité au travail des salariés 3 Présence d'au moins un accident du travail ou maladie professionnelle parmi les salariés au cours de l'année précédente. Réponse : 0, sinon 1. Nature des tâches : - Répétitives : 0 - Variées : 1 Autonomie et responsabilité dans les missions confiées aux salariés Oui : 1, Non 0.</p>	<p>Emploi temporaire : 6 à déterminer par la durée. Exemple : vendange, 12 salariés pendant 15 j = 120 j = 0,5 emploi.</p> <p>Emploi équivalent à 1 UTH annuel</p> <p>Rayon de territoire = rayon de 50 km</p>
--	---	--

B15 - Travail collectif

5	Modalités de détermination	Borne
	<p>Item 1 : Mutualisation du travail 4 Durée de travail 1 Traite > 10 j/an 1 Groupement d'employeurs ... 1 CUMA intégrale (avec salarié et matériel propose un service complet de main d'œuvre (plus d'équipement) 1</p> <p>Item 2 : Mutualisation de projets productifs 3 Partagelement en commun, projet en commun de diversification, point de vente partagé, etc.)</p>	<p>6</p> <p>CUMA intégrale (avec salarié et matériel propose un service complet de main d'œuvre : CUMA, atelier de coupe ou de transformation collectif, point de vente collectif.</p>

B16 - Intensité et qualité au travail

B16	Modalités de détermination	Borne

<p>Item 1 : Plaisir et satisfaction au travail 4 Auto-estimation sur une échelle de 0 à 4</p>	<i>dire d'agriculteur</i>	6
<p>Item 2 : Charge temporelle et mentale 3 Nombre de semaines par an où l'agriculteur se sent surchargé :</p> <ul style="list-style-type: none"> Plus de 8 semaines 0 de 4 à 8 semaines 1 de 1 à 3 semaines 2 Moins d'une semaine 3 	<i>= très satisfait</i>	
<p>Item 3 : Congés 3 Dans l'absolu, estimez-vous nécessaire de prendre des congés ? En cas contraire, pourquoi ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Si oui aux deux questions 3 Si non aux deux questions 0 Si réponse oui/non -3 		
<p>Item 4 : Pénibilité Auto-estimation de la pénibilité sur une échelle de 0 à -4 (travail très pénible)</p>	<i>= très pénible</i>	

B17 - Accueil, hygiène et sécurité

B17	Modalités de détermination	Borne
	<p>Item 1 : Qualité d'accueil et d'hébergement de la main-d'œuvre temporaire et des stagiaires 2 Estimation de 0 à 2</p> <p>Item 2 : Sécurité des installations 1 contrôle par un organisme certifié : 1</p> <p>Item 3 : Contact avec les pesticides 2 Local conforme aux préconisations réglementaires 2 Pratiques exposant les individus aux pesticides -2 Aucun produit phytosanitaire (hors bio-contrôle) 2</p>	<p>5</p> <p><i>présence de douches, toilettes, cuisine, chauffage, facilité de transport... = conditions satisfaisantes</i></p> <p><i>protection des cardans, protection des fosses à lisier, conformité aux normes... décontamination, brumisation, traitement manuel, respect des délais de réentrée à la parcelle</i></p>

B18 - Formation

B18	Modalités de détermination	Borne
	<p>Item 1 : Formation continue 3 point par jour de formation continue annuelle en moyenne par H.</p> <p>Item 2 : Accueil d'un stagiaire au cours deux dernières années 2</p> <p>Item 3 : Accueil de groupes de professionnels (ou d'étudiants) 2 point/groupe, limité à 2</p>	<p>5</p> <p><i>quelle que soit la nature de la formation</i></p> <p><i>ne sont considérés les stages d'une durée d'un mois ou plus</i></p>

B19 - Implication sociale territoriale et solidarités

9	Modalités de détermination	Borne
	<p>Modalité 1 : Implication dans des structures professionnelles (limitée à trois structures) 2 Membre adhérent (quel que soit le nombre de structures) : 1 Avec des responsabilités (quel que soit le nombre de structures) : 2</p> <p>Modalité 2 : Implication dans des structures (non agricoles) sociatives et/ou électives hors champs professionnel dans le territoire 2 Avec des responsabilités (quel que soit le nombre de structures) : 2 Membre adhérent (quel que soit le nombre de structures) : 1</p> <p>Modalité 3 : Travailler avec des structures relevant du champ de l'économie sociale et solidaire et pratiques d'insertion et/ou d'expérimentation sociale 2</p> <p>Modalité 4 : Implication de citoyens dans les travaux ou la vie de l'exploitation 2</p> <p>Modalité 5 : Accueil bénévole de public 2</p> <p>Plus : Habitation très éloignée des lieux de production (> 20 km)..... -2</p>	<p>7</p> <p><i>Modalité 1 : administrateur coop, chambre, SA, bureau GDA, coopérative d'activité et d'emploi, couveuses, association de développement, CIVAM, etc.</i></p> <p><i>Modalité 3 : hébergement de jeunes et accueil d'handicapés, mise à disposition de foncier pour des jeunes, installation, parrainage de jeunes en agriculture, travailler avec des banques alimentaires (directement ou via des structures opératives ou toute structure de collecte), Restos du Cœur, etc.</i></p> <p><i>Modalité 4 : organisation de chantiers avec des citoyens, mobilisation de financement participatif, etc.</i></p> <p><i>Modalité 5 : Ecoles, étudiants refus interdiction réglementaire ou difficulté installation (pas de logement disponible, etc.) ou familiale</i></p>

B20 - Démarche de transparence

B20	Modalités de détermination	Borne
	<p>Modalité 1 : Communication de l'agriculteur sur ses pratiques 4 partir de démarches certifiées individuelles ou collectives : 4 Avec des responsabilités : 2 (à justifier)</p> <p>Modalité 2 : Adhésion à un système participatif de garantie 7</p>	<p>7</p> <p><u>compléments utiles</u> <i>Communication sur les démarches de certification de commerce équitable, Démarche de Responsabilité Sociétale individuelle ou collective, rapport de développement durable (certification), démarche 3D, adhésion à des Systèmes de management environnemental (SME) individuel ou collectif, ISO 1000, ISO 14000, Global Reporting Initiative.</i></p> <p><i>Exemple : Nature & Progrès conversation avec les consommateurs lors de vente directe, outils de communication sur internet (photos, vidéos...).</i> <i>ne pas prendre en compte s'il y a déjà une démarche de traçabilité dans une charte ou label.</i></p>

B21 - Qualité de vie

B21	Modalités de détermination	Borne
	Comment appréciez-vous votre qualité de vie sur une échelle de 0 à 7 ? <i>... dire d'agriculteur(trice).</i>	7

B22 / ROB11 - Isolement

B22	Modalités de détermination	Borne	
	<p>Item 1 : Accès aux services publics et lien social ... 4 Auto-estimation de 0 à 4 du sentiment d'isolement géographique, social, culturel...</p> <p>Item 2 : Accès aux services productifs 4 Auto-estimation de 0 à 4 de la qualité de l'accès aux services productifs de l'exploitation</p>	<i>pas de sentiment d'isolement</i> <i>: accès à internet, réseau téléphonique, garagiste, voirie, enneigement, électricité</i>	7

B23 / RES19 - Bien-être animal

B23	Modalités de détermination	Borne

<p>Item 1 : Socle de base 2</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accès à l'eau propre, alimentation suffisante - Confort dans les bâtiments d'élevage - Confort au champ (ombres, abris,...) - Etat physique des animaux(boiterie, blessures,...) - Conditions d'abattage (transports et abattage) <p>Item 2 : Initiatives ou engagements personnels 1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cahier des charges avec volet BEA (Les 2 Vaches, Monoprix, Cooperl...) - Arrêt des interventions non curatives (écornage, caudectomie...) - Outils de monitoring pour mise bas - Vision du métier / relation de l'éleveur à l'animal <p>Item 3 : Pratiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence d'atelier de claustration - Zéro-pâturage - Ecornage à l'âge adulte 	<p><i>si pas d'atelier animal</i></p> <p><i>auto-évaluation</i></p> <p><i>5 pts si tout est respecté</i></p> <p><i>5 pts s'il manque un critère</i></p> <p><i>5 s'il en manque deux</i></p> <p><i>sinon</i></p> <p><i>5 pt par initiative</i></p> <p><i>si : caudectomie / castration</i></p> <p><i>avec anesthésie et</i></p> <p><i>algésique → prise en</i></p> <p><i>compte de la douleur</i></p> <p><i>par pratique</i></p> <p><i>si : -1 par atelier de</i></p> <p><i>claustration</i></p>	<p>3</p>
---	---	-----------------

DIMENSION ECONOMIQUE (C)

C1 - Capacité économique

	Modalités de détermination	note
--	-----------------------------------	-------------

<p>Calcul économique 20</p> <p>Calcul économique (CE) :</p> <p>$\frac{BE - BF}{\text{LMT}}$</p> <p>UTH non salariées</p> <p>CE < 0 SMIC net annuel 0</p> <p>0 < CE < 0,5 4</p> <p>0,5 < CE < 1 8</p> <p>1 < CE < 1,5 12</p> <p>1,5 < CE < 2,5 16</p> <p>CE > 2,5 SMIC net annuel 20</p> <p>Appréciation de l'agriculteur : 5</p> <p>Appréciation portez-vous sur la capacité économique dégagée par votre exploitation telle que calculée par l'item 1 ci-dessous ? (sur une échelle de 0 à 5)</p> <p>Appréciation portez-vous sur la capacité économique dégagée par votre exploitation ? (sur une échelle de 0 à 5)</p>	<p>Calcul des annuités + 0,25</p> <p>Calcul de la dotation aux amortissements</p> <p>une seule des deux</p>	<p>20</p> <p>20</p>
--	---	---------------------

C2 - Poids de la dette

Modalités de détermination		Score
<p>Poids de la Dette (PDD)</p> <p>PDD > 30 % 12</p> <p>PDD < 45 % 8</p> <p>PDD < 60 % 4</p> <p>PDD > 60 % 0</p>	<p>calculé comme dans C1</p>	<p>12</p>

C3 - Taux d'endettement structurel

Modalités de détermination		Score
<p>Taux d'endettement structurel</p> <p>Capitaux permanents</p> <p>ES > 30 % 6</p> <p>ES < 60 % 3</p> <p>ES > 60 % 0</p>	<p>ES = $\frac{\text{Dettes LMT}}{\text{Capitaux permanents} + \text{Dettes LMT}}$</p> <p>calculé à la fin d'exercice (également calculé à la fin de l'exercice)</p> <p>Capitaux permanents = capitaux propres + provisions + dettes LMT</p>	<p>6</p>

C4 - Diversification productive

Modalités de détermination		
<p>er productif le plus important dans la production</p> <p>ortant génère (hors primes et subventions) :</p> <p>PR 8</p> <p>PR 4</p> <p>de 100 % de PR 2</p> <p>..... 0</p> <p>n du nombre de produits bruts ou transformés</p> <p>..... 4</p> <p>endus (transformés ou non) représentant plus de</p> <p>..... 4</p> <p>..... 2</p> <p>..... 0</p>	<p>ffre d'affaires + variation de stock des) + production autoconsommée + e</p> <p>ont :</p> <p>tures (COP)</p> <p>tures industrielles</p> <p>légumières et culture horticuture</p> <p>e</p> <p>t raisin de table</p> <p>e</p> <p>viande</p> <p>t viande</p> <p>telier de transformation et agritourisme</p> <p>es de production</p> <p>ère année connue</p>	

C5 - Diversification et relations contractuelles

Modalités de détermination		ne

<p>ité des clients 6</p> <p>le plus important achète (hors primes et subventions) :</p> <p>33 % du CA 6</p> <p>du CA 3</p> <p>5 % du CA 0</p> <p>ité de la relation contractuelle 6</p> <p>ction principale :</p> <p>contrat :0</p> <p>ventionnel de type simple adhésion à une coop : 3</p> <p>de contrats de production sur une longue durée :.....</p> <p>es de contrat « solidaire » (type AMAP ou autre formes même niveau de confiance au producteur sur prix et</p> <p>r en intégration et travail à façon intégral - 2</p>	<p>ul : dernière année connue</p> <p>res(CA) : = ventes hors primes</p> <p>ongue durée = au moins 3</p>
---	---

C6 - Sensibilité aux aides

Modalités de détermination	
<p>ilier PAC</p>	<p>premier pilier PAC (DPB), y compris paiement vert et redistributif. ction (voir précisions dans la fiche).</p> <p>ote (deuxième pilier) ersion bio, DJA, Aides des collectivités locales, Aides</p> <p>e année connue</p>

C7 - Contribution des revenus extérieurs à l'indépendance

Modalités de détermination	e

<p>revenu significatif extérieur ou issu de l'activité de l'agriculteur et/ou de sa conjointe</p>	<p>Revenus : revenus non agricoles de l'exploitation (tels que les produits de la vente des produits agricoles ou salaires extérieurs) et autres revenus non agricoles (revenus du conjoint)</p> <p>Année : dernière année connue</p> <p>Unité : le terme significatif: 1/2 SMIC net</p>
---	--

C8 - Transmissibilité économique

8	Modalités de détermination	Score
	<p>Revenus foncier / UTHNS) > 116 000 €</p> <p>EBE / UTHNS < 25 000 € 0 25 000 € < EBE / UTHNS < 43 000 € .. 5 EBE / UTHNS > 43 000 € 9</p> <p>Revenus foncier / UTHNS) < 116 000 €</p> <p>EBE / UTHNS < 25 000 € 5 25 000 € < EBE / UTHNS < 43 000 € 9 EBE / UTHNS > 43 000 € 15</p>	<p>15</p> <p>UTH non salarié</p> <p>) hors foncier</p> <p>s comptables des immobilisations foncières</p> <p>immobilisé de l'exploitation – valeur nette</p>

C9 - Pérennité probable

	Modalités de détermination	Score

<p>Stabilité de l'exploitation 5 Sécurité quasi-certaine dans 10 ans 5 Sécurité probable 4 Sécurité souhaitée si possible 1 Disparition probable dans 10 ans 0</p> <p>Forme, structure et projets 3 Accès au foncier et mode de faire valoir : sécurisé (en propriété ou en location) : 2 Sécurité de projets de développement futurs : aménagement foncier (aménagement, irrigation, replantation) ou extension à venir du foncier : 1 Structure du parcellaire : cohérent / éloignement, découpage (forme, taille par rapport à mécanisation), mitage du parcellaire, discontinuité et discontinuité du parcellaire) : 2</p>	<p><i>Stabilité</i></p> <p><i>Accès au foncier par Terre</i></p>	
--	--	--

C10 - Efficience brute du processus productif

	Modalités de détermination	Score
--	-----------------------------------	--------------

<p>EB :</p> <p><u>Production - valeur CI</u> valeur Production</p> <p>..... 0</p> <p>< 0,2 2</p> <p>< 0,3 4</p> <p>< 0,4 6</p> <p>< 0,5 8</p> <p>< 0,6 10</p> <p>< 0,7 12</p> <p>..... 14</p>	<p>PR) = chiffre d'affaires (ventes) + variation de stock des - début) + production immobilisée + produits d'activités vaux à façon, produits résiduels, pension d'animaux, prêtes à semer, autres locations, agritourisme, ...).</p> <p>ions PAC 1^{er} pilier et ICHN</p> <p>on intermédiaires (CI) = réelles d'approvisionnement (semences, engrais, ts, produits phytosanitaires, produits vétérinaires, ssiers achetés, aliments concentrés achetés, carburants , combustibles, fournitures stockées); z, l'électricité, l'eau d'irrigation; les fournitures non</p> <p>matériel (charges), les loyers des animaux (charges) ; les bâtiments et du matériel, les frais de travaux par vices pour cultures(ETA) et élevages (notamment les charges de petit matériel, les redevances de crédit- ransports, de déplacements, les frais divers de gestion munication.</p> <p>ne pas intégrer les charges de fermages dans le concept ation intermédiaire.</p>
--	---

C11 - Sobriété en intrants dans le processus productif

Modalités de détermination		ne
<p>trants (SI) :</p> <p><u>Intrants achetés (€)</u> SAU</p> <p>€/ha SAU 6</p> <p>€/ha SAU 4</p> <p>€/ha SAU 2</p> <p>0 €/ha SAU 0</p>	<p>s : engrais, amendements, semences, phytosanitaires, produits vétérinaires, ssiers achetés, aliments concentrés burants et lubrifiants, combustibles, ckées, é, eau d'irrigation, mballages, bouchons naux (non reproducteurs) pour les cycles court</p>	

Photos